



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Christian Ducotterd / Jean-Pierre Siggen

P 2008.12

Construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg–Payerne, TPF Fribourg–Morat

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 1^{er} mai 2012, les députés Christian Ducotterd et Jean-Pierre Siggen soulignent le développement actuel et futur du plateau d'Agy en matière d'installations sportives et commerciales mais également d'entreprises et de zones résidentielles. Ils rappellent également les nombreuses manifestations se déroulant au Forum Fribourg.

Ceux-ci constatent que les visiteurs en provenance de Payerne–Estavayer-le-Lac–Yverdon-les-Bains et Courtepin–Morat et souhaitant se rendre dans ce secteur par les transports publics doivent d'abord transiter par Fribourg afin d'y prendre le bus à destination d'Agy. Cette situation favoriserait les moyens de transport individuels motorisés aux dépens des transports en commun.

Afin de faciliter l'accès en transports publics au plateau d'Agy et d'augmenter ainsi son attractivité à la fois auprès des habitants des régions susmentionnées et des nouveaux résidents prévus dans le district de la Broye, les députés Ducotterd et Siggen considèrent que la création d'une gare y est indispensable. Il s'agirait d'en étudier la faisabilité et d'en définir rapidement l'emplacement afin que sa réalisation ne se voie par entravée par d'autres projets.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le plateau d'Agy, qui accueille de nombreux équipements commerciaux, sportifs et publics, se caractérise depuis plusieurs années par une croissance importante. En raison de ses nombreuses surfaces vacantes, de son potentiel de densification et de son statut de site stratégique au sein du projet d'agglomération, ce développement devrait très probablement se poursuivre à un rythme soutenu.

Situé à proximité de la jonction autoroutière Fribourg Nord et traversé par la route de Morat, le plateau d'Agy bénéficie d'une excellente accessibilité pour les automobilistes qui profitent en outre d'une offre en stationnement abondante proposée par les divers commerces. Le secteur est également desservi par la ligne 1 Marly–Portes-de-Fribourg, permettant une combinaison avec le rail via la gare de Fribourg.

Dans ce secteur, le projet d'agglomération de 2^e génération de Fribourg (PA2) a pour ambition d'accroître la mixité fonctionnelle, la densité et la qualité urbaine en y encourageant notamment l'installation d'équipements publics supplémentaires ainsi que la création d'espaces publics. Il s'agira également de développer un réseau de mobilité douce et de transports en commun permettant de faire le lien entre ces différents espaces. De ce point de vue, l'amélioration de la

desserte en transports publics s'articule autour de deux projets principaux : la halte de St-Léonard et le déplacement de la gare de Givisiez.

La halte de St-Léonard, située au croisement entre la route de Morat et la ligne ferroviaire CFF Lausanne–Berne, permettra d'améliorer sensiblement l'accessibilité au plateau d'Agy. Cet arrêt sera desservi deux fois par heure par la ligne S1 du S-Bahn de Berne.

Le déplacement de la gare de Givisiez, en permettant l'arrêt des trains en provenance d'Yverdon-les-Bains et de Neuchâtel/Kerzers, offrira une desserte à la demi-heure aux voyageurs de ces deux lignes. Sur le côté sud de la halte, une interface dédiée aux transports publics urbains et à la mobilité douce devrait en outre être aménagée et une ligne de bus tangentielle permettre de rejoindre facilement le plateau d'Agy sans transiter par la gare de Fribourg.

En l'état actuel, la réalisation d'une gare à Agy ne fait donc pas partie des projets identifiés par le PA2 qui porte sur la période 2015–2022. Une telle réalisation se heurte effectivement à des obstacles techniques et financiers importants. Le tronçon Fribourg–Givisiez, caractérisé par une voie unique, se trouve déjà fortement sollicité par les trains à destination de Neuchâtel/Kerzers et Yverdon-les-Bains de même que par le trafic marchandises. De ce fait, la mise en service d'un arrêt supplémentaire dans le secteur d'Agy devrait comprendre la réalisation simultanée d'un tronçon de double voie permettant de maintenir la capacité actuelle du tronçon.

Le Conseil d'Etat est d'avis qu'un projet de nouvelle halte ferroviaire doit impérativement s'intégrer dans une réflexion intégrant les questions liées à l'aménagement du territoire. Dans le cas présent, le projet d'agglomération constitue certainement l'instrument le plus approprié. Le PA2 prévoyant un approfondissement des concepts structurels, une étude sur le développement de l'offre ferroviaire à long terme devrait être réalisée dans ce cadre, en coordination avec le Service de la mobilité (SMo), l'Agglomération de Fribourg et les entreprises de transports concernées. Celle-ci permettrait ainsi de définir l'offre à mettre en place, les besoins en infrastructures, les horaires du réseau, les synergies avec le réseau TP routier, les coûts d'exploitation et d'entretien, etc.

L'opportunité d'un nouvel arrêt dans le secteur du plateau d'Agy devrait donc être étudiée dans le cadre de cet approfondissement du PA2 et également dans celui des travaux du projet d'agglomération de 3^e génération qui devraient débiter en 2013 ou 2014. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà chargé le SMo de veiller à ce qu'un projet de nouvelle gare à Agy soit intégré dans les études à réaliser.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat, dont le rapport sera produit avec les travaux mentionnés ci-dessus. Etant donné les échéances mentionnées, le Conseil d'Etat invite d'ores et déjà le Grand Conseil à prendre acte du fait que ce rapport ne pourra être déposé dans le délai légal.

28 août 2012